

# Statues-menhirs et pierres levées du Néolithique à aujourd'hui

Actes du 3<sup>e</sup> colloque international sur la statuaire mégalithique,  
Saint-Pons-de-Thomières, du 12 au 16 septembre 2012

Sous le parrainage de M. Jean GUILAINE  
Professeur honoraire au Collège de France, membre de l'Institut

Edité sous la direction de  
Gabriel RODRIGUEZ  
et Henri MARCHESI

# *Pierres levées du Sénégal et sociétés lignagères segmentaires*

Alain Gally

## **Résumé :**

Dans un livre récent, nous avons proposé de lier le phénomène mégalithique à deux types de sociétés du monde II selon la classification d'Alain Testart : les sociétés à richesses ostentatoires et les sociétés lignagères (appartenant aux sociétés semi-étatiques). Lors du colloque de Sion consacré à la nécropole du Petit-Chasseur, Alain Testart avait insisté sur le côté ostentatoire du mégalithisme, laissant dans l'ombre la question d'une éventuelle liaison avec la question lignagère.

Dans cette communication, nous tentons, à propos du mégalithisme sénégalais, de rétablir l'équilibre et de montrer que cette pratique peut être liée à des sociétés lignagères de type africain n'ayant pas particulièrement de pratiques ostentatoires.

## **Abstract :**

*Standing stones of Senegal and segmentary lineage societies*

*In a recent book we suggested that two distinct types of societies in the developing world - or 'World II' in Alain Testart's classification - engaged in the erection of megalith monuments: those with conspicuous displays of private wealth, and those of a pre-state stage that were based on descent (segmentary lineage societies). At a symposium held in Sion to discuss the Petit Chasseur necropolis, Alain Testart emphasized the conspicuous display aspect of megalithic monuments, playing down the possible link with lineage descent issues.*

*The present contribution on the megalithic monuments of Senegambia tries to balance both hypotheses, and show how megalithic monuments can be linked to segmentary lineage societies of african type that noticeably practice conspicuous displays of private wealth.*

**Mots clés :** Afrique de l'Ouest, Sénégal, Mégalithisme, bien de prestige, mort d'accompagnement, sociétés lignagères, royautés, anthropologie sociale, cladistique.

**Keywords:** *Western Africa, Senegambia, megalithic monuments, prestige goods, accompanying burials, segmentary lineage societies, kingship, social anthropology, cladistics.*

## **1. Introduction**

Dans un livre récent (Gally 2006/2011), j'avais proposé de lier le phénomène mégalithique à deux types de sociétés du monde II selon la classification d'Alain Testart : les sociétés à richesses ostentatoires et les sociétés lignagères (appartenant aux sociétés semi-étatiques). Lors du colloque de Sion consacré à la nécropole du Petit-Chasseur, Alain Testart avait insisté sur le côté ostentatoire du mégalithisme, laissant dans l'ombre la question d'une éventuelle liaison avec la question lignagère.

Dans cette communication nous tenterons, à propos du mégalithisme sénégalais, de rétablir l'équilibre et de montrer que cette pratique peut être liée à des sociétés lignagères de type africaines n'ayant pas particulièrement de pratiques ostentatoires.

Cette réflexion apportera trois nouvelles pièces au dossier par rapport à nos travaux antérieurs. Nous

utiliserons, ainsi, les données fournies par le livre de Diop sur l'évolution des sociétés wolof (Diop 1981, Gally à paraître a) et reprendrons les observations de Meillassoux (1964) sur les Gouro de Côte d'Ivoire. Nous tiendrons compte, enfin, de la situation dans les royautés de la zone forestière, notamment le royaume ashanti et le royaume du Bénin (Plankensteiner 2007, Coquery-Vidrovic 1964).

Un schéma logiciste (fig. 1) résume l'articulation de notre démonstration en faveur du caractère lignager et non ostentatoire du mégalithisme africain, notamment au Sénégal.

## **2. Structures sociales et politiques**

### **2.1. Données archéologiques**

*P1. Les nouvelles données archéologiques (longue durée d'utilisation de certains cercles et sépultures secondaires, ne contredisent pas le caractère lignager qui caractérise le mégalithisme sénégalais).*

## 2.2. Typologie des sociétés ouest-africaines précoloniales

*P2. Les organisations lignagères forment le fondement de tous les types de sociétés précoloniales en Afrique de l'Ouest*

Le caractère lignagé des sociétés Ouest-africaines a fait l'objet de très nombreux travaux. Il n'est donc pas nécessaire de revenir sur cette question ici (Horton 1971, Meillassoux 1975, Gally et Sauvain-Dugerdil 1981, Gally 2011a). Il est important de noter pourtant que cette caractéristique imprègne tous les types de sociétés, même les plus complexes, et même si d'autres types d'autorités plus ou moins despotiques se greffent sur cette structure avec l'avènement d'une aristocratie.

Cette situation se retrouve jusque dans les États confirmés dans lesquels les dynasties royales gardent une connotation lignagère très claire. Dans le royaume d'Abomey, les grandes fêtes sont dédiées aux ancêtres, qu'il s'agisse de ceux de la famille royale (fête dite de la *Grande Coutume* au moment du décès du souverain) ou de tous les ancêtres (Coutumes annuelles) (Coquery-Vidrovitch 1964).

*P3. Il est possible de définir en Afrique de l'Ouest, dans le monde II, sept types de sociétés dérivant d'un stade originel hypothétique de sociétés lignagères : les protochefferies, les suites militaires, les despotismes guerriers, les tyrannies militaires, les États marchands, les États islamiques et les royautes divines.*

Une analyse cladistique des caractéristiques des sociétés ouest-africaines précoloniales (fig. 2) permet d'isoler trois grands ensembles, que nous nommons ici *sociétés de prestige, sociétés proto-étatiques segmentaires et sociétés étatiques de classes*. L'embranchement des sociétés dites lignagères, *sensu stricto*, reste, selon les principes de la cladistique, un stade hypothétique qu'aucune source historique ne permet d'identifier concrètement (Gally à paraître a).

Les sociétés, dites de prestige, regroupent les protochefferies et les suites militaires de notre classification. Les sociétés proto-étatiques segmentaires correspondent aux despotismes guerriers. Les sociétés étatiques regroupent les tyrannies militaires, les états marchands, les états islamiques et les royautes divines.

Les classifications obtenues sont des « modèles », donc des régularités structurales insistant sur la dynamique de transformation des caractéristiques. En tant que régularités, les modèles obtenus peuvent déboucher sur une analyse anthropologique des mécanismes assurant la transformation des sociétés

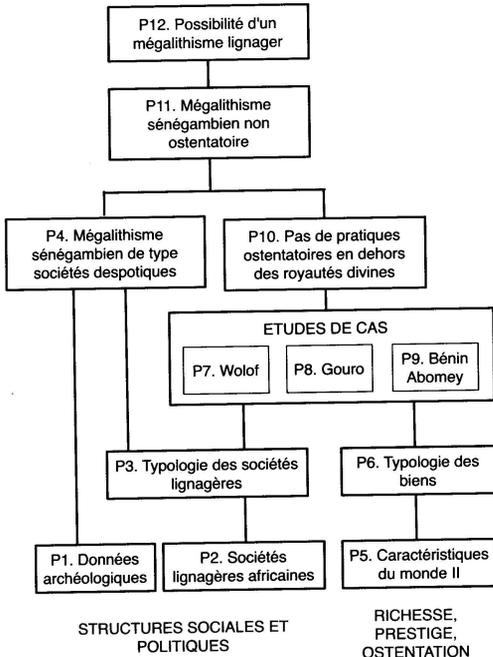


Fig. 1 - Schéma logiciste de l'article comportant 12 propositions. La numérotation des propositions suit le texte présenté.

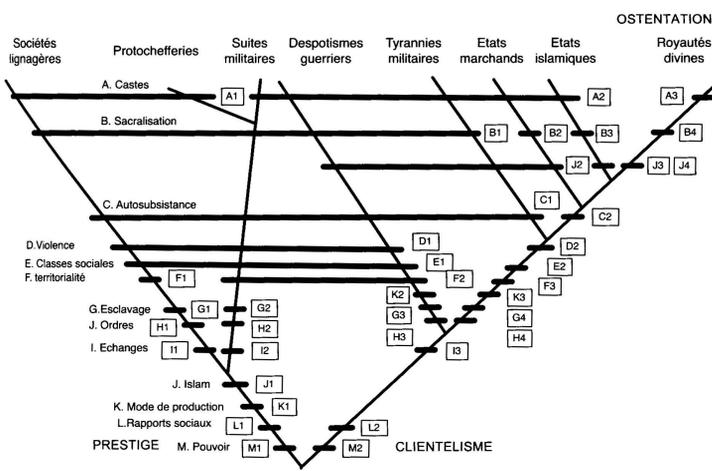
Depuis le moment où nous avons commencé à réfléchir au contexte socio-politique du mégalithisme sénégalais sur la base des travaux de Thilmans et de nos fouilles de Santhiou Kohel (Gally 2010 c, Gally à paraître c), de nouvelles fouilles ont été entreprises sur deux sites proches de Santhiou Kohel, Sine Ngayène (Holl et Bocum 2006, Holl *et al.* 2007) et Sine Wanar (Laporte *et al.* 2007-2009, Delvoye 2012), tous deux situés dans la région drainée par le Bao Bolon, un affluent de la Gambie.

Deux faits nouveaux sont, dans ce cadre, dignes d'attention.

À Sine Ngayène, la fouille du double cercle central a révélé une longue durée d'utilisation du monument s'étendant sur au moins six siècles.

À Sine Ngayène et à Sine Wanar, des sépultures secondaires s'ajoutent aujourd'hui au panorama des rites funéraires présents dans les cercles.

Aucune de ces deux caractéristiques n'est incompatible avec le caractère lignager de la société. La longue durée d'utilisation du cercle 27 de Sine Ngayène, alimentée par de nouvelles sépultures et/ou des restes d'individus mis à mort, renforce même l'idée d'une continuité de la mémoire qui cadre bien avec l'hypothèse lignagère.



défavorisé pour les esclaves (Testart 2004 a et b), les rituels funéraires mégalithiques sont compatibles avec une société lignagère traditionnelle de type chefferie classique et incompatibles avec une société étatique (fig. 3). Ces faits sont, dans un premier temps tout au moins, sans relations avec la traite internationale induite par le commerce arabe, puisque leur origine est plus ancienne. Ils sont, d'autre part, antérieurs aux bouleversements induits par la traite européenne qui se développe à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, soit à une époque ultérieure.

L'inflation du nombre des morts d'accompagnement visible dans le développement des sépultures au cours du temps, phénomène qui n'est pas propre à cet ensemble, mais se retrouve ailleurs en Afrique (par exemple à Kerma au Soudan), témoigne d'un renforcement du pouvoir des chefferies, de l'augmentation des compétitions entre détenteurs du pouvoir politique et d'une augmentation progressive de la violence interclasse, des inégalités et du despotisme.

Ce renforcement a mis en péril l'équilibre de la société, comme en témoigne par exemple la prise de contrôle de la zone occidentale par la dynastie d'origine étrangère des Gelwaar. Elle a causé son effondrement et, à terme, la disparition d'un système politique voué à l'anarchie.

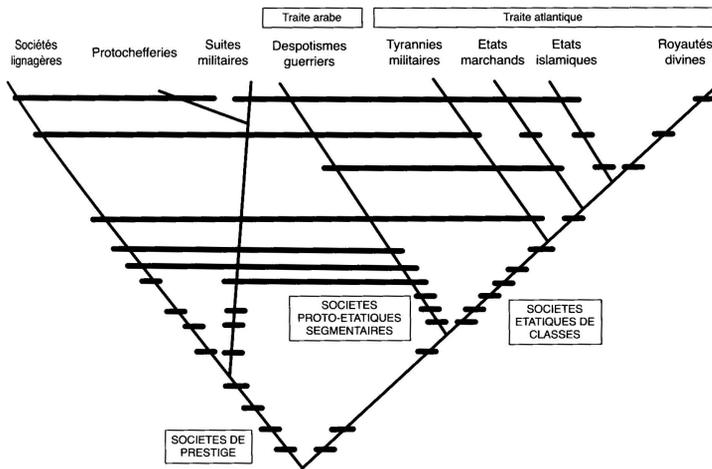


Fig. 2 - Classement cladistique des sociétés ouest-africaines précoloniales (d'après Gally à paraître a).

ou, à l'opposé, s'actualiser dans des scénarios historiques locaux relevant d'approches historiques ciblées (Gally 2011 b).

**P4. Le mégalithisme sénégalien (cercles) peut être rattaché aux despotismes guerriers.**

Nous résumerons en ces termes notre interprétation sociale et politique du phénomène des cercles mégalithiques sénégalais qui a fait l'objet de plusieurs publications.

Une lecture sociale et politique de l'évolution du phénomène mégalithique peut être proposée sur la base des sources ethno-historiques et de connaissances anthropologiques générales.

Avec leur grand nombre de morts d'accompagnement témoignant d'un statut particulièrement

**3. Richesse, prestige et ostentation**

**3.1. Le monde II**

**P5. Le monde II réunit des sociétés situées entre les chasseurs-cueilleurs et les sociétés de classes, qui ne connaissent pas la propriété de la terre, mais dont l'organisation est fondée sur des différences de richesse générant une stratification.**

Le monde II selon A. Testart se place logiquement entre les sociétés de chasseurs-cueilleurs (dites achrématiques) et les sociétés de classes. Le monde I est un monde sans richesses, le monde II celui qui

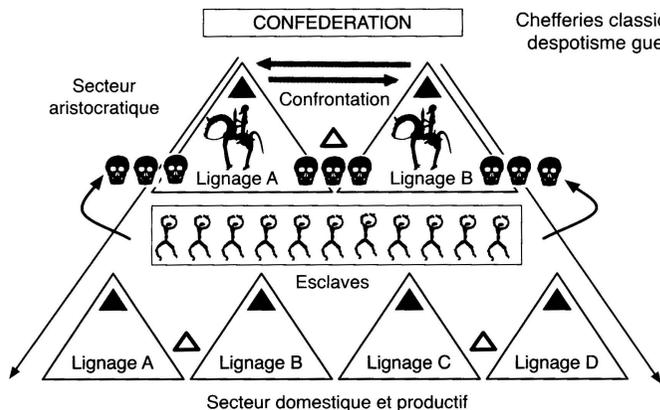


Fig. 3 - Modèle d'une chefferie classique de type despotisme guerrier. Les triangles symbolisent les différents lignages. Une strate aristocratique se superpose aux lignages traditionnels. Petits triangles pleins : aînés. Petits triangles vides : lignages castés. Crânes symbolisant les morts d'accompagnement (d'après Gally 2011a).

pratique le prix de la fiancée sans connaître la propriété fundiaire, le monde III celui qui connaît la propriété du sol (Testart 2003, 2005).

Le monde II est un monde où la richesse génère des inégalités sociales. On y trouve à la fois des sociétés sans État (en Afrique, les sociétés lignagères) et des sociétés avec État (des royautes par exemple). Il possède trois caractéristiques principales :

1. Les différences sociales s'organisent selon des différences de richesses.
2. Les différences de richesses génèrent des inégalités sociales et une stratification de la société. Il y a ceux qui manipulent des biens précieux, ceux qui manipulent des biens ordinaires et ceux qui ne peuvent manipuler aucun bien.
3. Les exclus sont constamment menacés d'être mis sous dépendance, soit, le plus souvent, d'être réduits en esclavage pour dette (Testart 2001 a).

### 3.2. Typologie de biens

P6. On peut définir dans le monde II, au-delà de la possession de biens d'usage courant, trois types de biens liés à la genèse des inégalités : la richesse, les biens de prestige et les biens de prestige ostentatoires.

Nous pouvons distinguer dans le monde II, au-delà des biens d'usage courant, qui peuvent être soit des biens communautaires, soit des marchandises, trois types de biens pouvant générer des inégalités : a. des biens pouvant être qualifiés de richesses, b. des biens de prestige et c. des biens ostentatoires. Ces trois catégories sont logiquement emboîtées selon la séquence  $a \supset b \subset c$ . Les biens ostentatoires sont des biens de prestige relevant de la richesse ; les biens de prestige relèvent de la richesse. La richesse peut

révéler des biens de prestige et des biens ostentatoires (Gally à paraître b).

#### *Biens d'usage courant*

Les biens d'usage courant sont des biens meubles entrant dans l'économie communautaire journalière et résultants, soit d'une production interne (autosubsistance), soit d'acquisition par échanges socio-économiques (transactions sociales) ou marchandes (économie marchande). En Afrique, ces biens sont fabriqués par les membres de la communauté soit par les hommes, soit par les femmes, soit par les deux sexes, mais également par des spécialistes issus de lignages

particuliers ou des gens de caste (Tamari 2012). Ces biens circulent librement dans la communauté. L'acquisition de certains biens auprès de gens de caste implique des relations de clientélisme entre « nobles » et artisans de castes qui leur sont attachés.

Certains biens d'usage courant peuvent néanmoins être acquis sur des marchés dans le cadre d'une économie à marchés périphériques (Bohannon et Dalton 1965/1962, Gally 2010 a) ou à l'occasion de transactions sociales.

#### *Biens relevant de la richesse*

La richesse correspond à un excès de biens d'usage courant non directement utilisés dans la survie quotidienne et pouvant, de ce fait, être monopolisé de façon inégalitaire par certains individus ou groupe sociaux. En Afrique, la richesse est gérée par les aînés des communautés, notamment pour les transactions matrimoniales (prix de la fiancée).

Le cas des céréales, mil ou riz, est particulier. En principe l'économie d'autosubsistance implique que l'on consomme tout ce que l'on produit. L'agriculture génère néanmoins un léger surplus utilisé comme semences ou pour anticiper des périodes de moindre production, ce qui arrive fréquemment en zone sahélienne. Il peut néanmoins arriver qu'un surplus supplémentaire puisse être utilisé à d'autres fins. Les greniers constituent donc, indiscutablement, des signes de richesse, sinon des biens de prestige (Meillassoux 1975).

#### *Monnaie primitive*

Le débat sur la monnaie s'est étendu à l'ethnologie autour de deux questions essentielles : les sociétés non étatiques possèdent-elles parfois des « vraies »

monnaies, d'une part ; existe-t-il des formes particulières de « monnaies » dont la définition ne correspondrait pas à la définition classique du terme, qui se réfère aux civilisations étatiques de l'Antiquité et à nos sociétés industrielles, d'autre part (Garenne-Marot et Mille 2004-2005, Héritier 1975, Testart 2001 b) ?

Il convient à notre avis de distinguer deux cas.

1. Dans les *économies primitives*, les monnaies de commodité remplissent trois des quatre fonctions de la monnaie. Elles servent en effet comme moyens de paiement, comme réserves de valeur et comme unités de compte.

2. Des monnaies de commodité peuvent également se retrouver dans des *économies marchandes* où elles sont alors utilisées comme moyens d'échange. C'est le cas des économies à marchés périphériques de l'Afrique de l'Ouest où les cauris ou d'autres biens, lingots de fer, étoffes, manilles, etc. fonctionnent comme de véritables monnaies.

#### *Biens de prestige*

Les biens de prestige (Gallay 2010 b, à paraître b) proviennent d'un excédent de richesse utilisé notamment à des fins sociales. Sur le plan fonctionnel, un bien de prestige se distingue d'une marchandise, d'une monnaie et/ou, dans certains cas (contexte marchand), d'une monnaie de commodité dans la mesure où sa signification n'est pas indépendante des partenaires qui le possèdent, le manipulent ou l'échangent. Les biens de prestige sont utilisés pour répondre à ses obligations sociales (fig. 4).

Les biens de prestige *sensu lato* sont intégrés dans deux types d'échanges, les échanges non marchands et les échanges de troisième type.

1. Un *échange non marchand* est un échange dans lequel les rapports sociaux prédominent, c'est-à-dire « un échange conditionné par un autre rapport social qui le dépasse, à la fois parce qu'il le commande et généralement parce qu'il lui survit. » (Testart 2007, p. 143). Dans ce cas, chacun des deux transferts est également exigible.

On associera à ce type de transfert le prix de la fiancée qui est : « L'échange entre un prix (ou des biens) et des droits sur la personne de l'épouse : cet échange n'est pas marchand parce que sa réalisation est subordonnée à l'établissement d'une autre relation, que ce soit le rapport matrimonial entre les époux ou celui de l'affinité entre les familles. » (Testart 2007, p. 45)

2. Le *transfert de troisième type* (t3t), selon la dénomination retenue par A. Testart, est associé à des

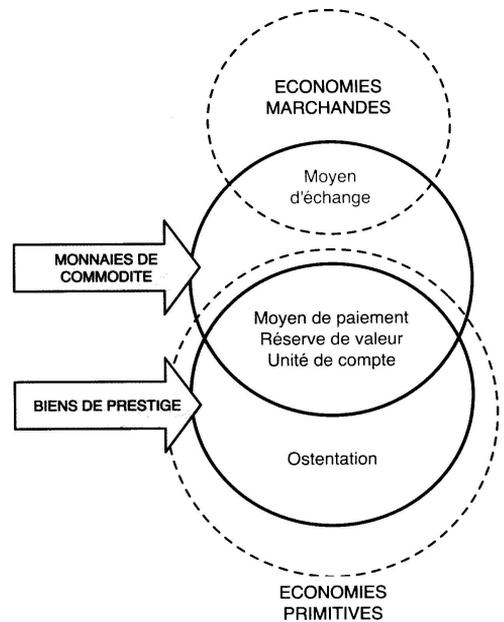


Fig. 4 - Relations entre monnaies de commodités et biens de prestige en référence aux économies primitives et marchandes. L'ostentation ajoute une dimension supplémentaire aux quatre fonctions des biens de prestige et des monnaies de commodité.

liens sociaux statutaires entre des individus et n'existe qu'à travers ces liens. Le transfert de troisième type est exigible sans qu'aucune contrepartie ne le soit. La cession des biens relève d'une obligation soit permanente - pour autant que dure la dépendance - soit répétée, si les prestations sont dues de façons échelonnées, soit unique comme dans le cas d'une dot exigible.

3. La notion de *don* a souvent été mal comprise dans la mesure où de nombreux auteurs l'associent à celle de contre-don, c'est à dire à une contrepartie plus ou moins obligatoire comme Marcel Mauss l'avait montré (Mauss 1950/1923-24).

Il est donc nécessaire de donner ici une définition plus restrictive de ce concept afin de le distinguer clairement de l'échange non marchand : « *Le don est la cession d'un bien qui implique la renonciation à tout droit sur ce bien, ainsi qu'à tout droit qui pourrait émaner de cette cession, en particulier celui d'exiger quoi que ce soit en contrepartie.* » (Testart 2007, 19)

D'une manière générale, ni le don, ni sa contrepartie ne sont exigibles (Gallay et Burri à paraître). Dans le cadeau comme dans le potlatch, le donneur acquiert du prestige par son don, alors que le receveur acquiert des biens.

Apparentée à un don, la *dot* peut ne pas être exigible. Son versement confère alors au père de l'épouse un

certain prestige, mais aucun droit sur son gendre. On distingue habituellement la dot *ad uxorem*, destinée à l'épouse, de la dot *ad maritum* destinée à la famille de l'épouse et notamment à son mari (Testart 1996 a et b, 1998).

*L'offrande et la dotation funéraire* peuvent également être assimilées à des dons sans contrepartie exigible.

À tout moment, des biens peuvent sortir des circuits marchands pour se transformer en biens de prestige (perte de la valeur d'usage et acquisition d'une valeur de signe). À l'inverse, ces derniers peuvent entrer ou ré-entrer dans le réseau marchand (perte de la valeur de signe et acquisition d'une valeur d'usage).

### *Biens ostentatoires*

Cette caractéristique d'un bien résulte de l'affichage ostentatoire d'un surplus de biens de prestige thésaurisés, car non utilisés ou stockés pour une utilisation sociale ultérieure.

Que faire de la richesse non investie dans les moyens de production, une fois ses obligations sociales remplies puisque cette richesse ne peut être investie dans la terre ? La seule solution consiste à convertir ces biens en dépenses somptuaires sous des formes sociales reconnues. La richesse est dès lors convertie en ostentation. Cette ostentation peut être d'affichage et/ou de destruction.

Comme on le verra, l'ostentation n'est en Afrique la marque, ni des sociétés lignagères, ni des grands États sahéliens. Elle est, par contre, plus marquée dans les sociétés qui ne sont pas situées en marge des grands États comme dans les royautes des zones forestières.

### **3.3. La situation chez les Wolof**

*P7. Nos connaissances de l'évolution de la société wolof montrent le caractère ancien de la notion de prestige, liée au don, mais cette caractéristique ne s'affirme qu'à partir du moment où des rapports de clientélisme se manifestent entre « nobles » et gens de castes.*

L'évolution des sociétés wolof (Sénégal) a fait l'objet d'une remarquable étude d'Abdulaye-Bara Diop (1981). Ce travail est d'autant plus important pour notre propos que la région occupée par les Wolof est proche de la zone mégalithique sénégalaise.

L'analyse du livre (Gally à paraître a) montre que l'auteur retient plus ou moins explicitement une gradation logique et historique selon la séquence société lignagère, lamanat (protochefferie), société protoétatique et étatique (monarchie), société coloniale, enfin. La question de la richesse n'est pas spécifiquement abordée, contrairement à la notion de

prestige qui est analysée dans le cadre des relations intercastes.

Selon Diop, les rapports sociaux les plus fondamentaux et les plus anciens, bien que peu ostentatoires, sont des rapports de prestige liés au don. Le rôle du cadeau joue ainsi un rôle fondamental dans la société africaine.

Ce type de relation imprègnera les rapports de caste et les relations de clientélisme qui s'instaurent dès les sociétés protoétatiques. Le clientélisme désigne un certain type de rapport politique, à savoir la relation de caractère dissymétrique existant entre un maître et un client et dans lequel le premier apporte sa protection au second, tandis que ce dernier offre en retour son soutien et s'établit dans un état de relative soumission (Bonte et Izard 1991).

Dans le système des castes, celui qui reçoit un produit artisanal ou une louange de la part d'un membre d'une caste inférieure se doit en effet de se montrer généreux dans une relation qui prend un tour plus contraignant. On peut donc distinguer ici deux étapes de développement : une situation où le prestige est lié au don dans un système de rapports sociaux informels (sociétés lignagères simples et lamanat) et une situation où le rapport de prestige s'institutionnalise dans le cadre des rapports de clientélisme entre maîtres et artisans de castes (société proto-étatique et étatique).

À aucun moment, et à aucun des niveaux du classement logique, les biens échangés n'ont de valeur ostentatoire.

### **3.4. La situation chez les Gouro**

*P8. Les Gouro correspondent à des protochefferies sans castes, intégrées dans un réseau marchand international. On peut déceler dans ces sociétés des biens d'usage courant, des biens concourant à la richesse, des biens de prestige, mais pas des biens de caractère ostentatoire.*

Les Gouro de Côte d'Ivoire, bien étudiés sur le plan économique par Claude Meillassoux (1964) dans les années cinquante, nous offrent l'opportunité de tester la notion de bien de prestige sur un exemple ouest-africain concret situé en limite de la forêt et de la savane. Les Gouro constituent une société segmentaire acéphale patrilinéaire composée d'une série de lignages regroupés en tribus. L'autorité s'y constitue sur une base patriarcale, la richesse relative de certains patriarches assurant à certains d'entre eux des positions politiques dominantes.

Les biens peuvent se répartir en cinq ensembles (fig. 5 et 6).

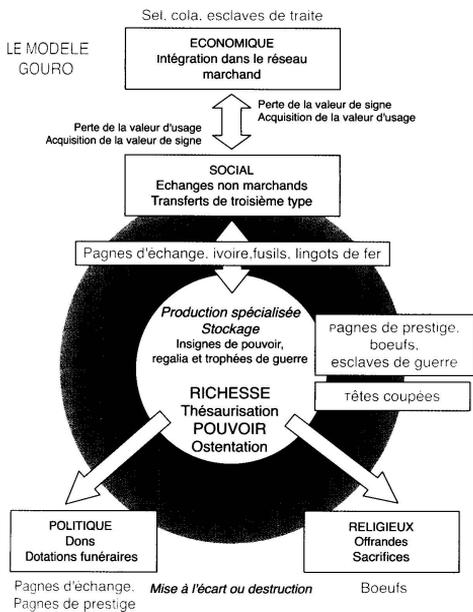


Fig. 5 - Positionnement des principaux biens gouro dans le modèle des biens de prestige.

L'ensemble 1 regroupe des *biens communautaires exclusifs* qui circulent à l'intérieur des communautés, soit librement, soit sous forme de prestation-redistribution et ne sont pas intégrés dans une circulation marchande. Ces derniers peuvent être exclus du domaine de la richesse *sensu stricto* et de celui des biens de prestige. La poterie, la vannerie, la corderie constituent des produits d'origine locale confectionnés par tous. Il n'y a pas, dans le cadre traditionnel, d'artisans spécialisés. Le rapport de l'aîné à son artisan est un échange non marchand. Les modalités de fabrication de pagnes d'usage et des objets de bois sont par contre plus complexes.

L'ensemble 2 des *richesses communautaires fonctionnant également comme biens marchands et biens de prestige* regroupe des biens d'origine locale ou marchande intégrés dans les circuits communautaires, mais pouvant également fonctionner comme objets de prestige dans les transactions matrimoniales. Nous sommes ici dans le domaine de la richesse au sens strict et des biens de prestige circulant sous l'autorité des aînés.

Quantitativement ou qualitativement, la richesse accumulée est composée essentiellement de « trésors » sans destination utile, affichant un caractère éminemment conventionnel.

Elle se décompose en biens d'origine domestique (pagnes à valeur d'échange, ivoires), biens à la fois domestiques et importés (gros bétail) et biens importés

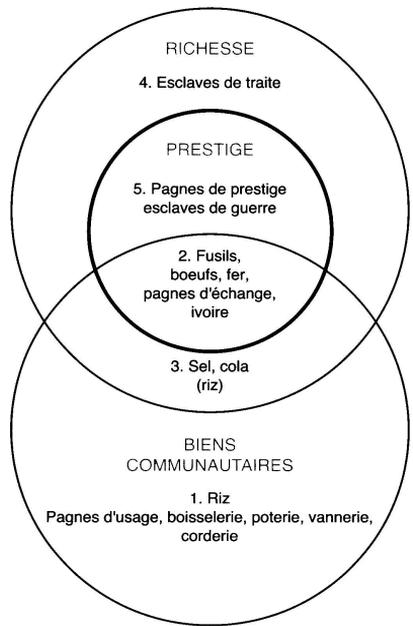


Fig. 6 - Gouro (Côte d'Ivoire). Relations entre biens communautaires, richesse et biens de prestige.

(fer sous forme de lingots, fusils de traite, or). Cette richesse assure notamment la circulation des femmes.

Les bêtes d'élevage entraînent dans les transactions matrimoniales ou dans les compensations et amendes. Elles étaient également sacrifiées lors de cérémonies propitiatoires ou expiatoires. C'était, néanmoins, lors des funérailles que l'on sacrifiait le plus grand nombre de bêtes.

Le travail du fer était intégré dans une circulation complexe de produits impliquant à la fois des transactions commerciales et sociales. Les forgerons chez les Gouro n'étaient pas castés. Le fer n'était pas produit localement, mais acheté ou échangé dans la zone d'influence malinké sous forme de lingots.

Les fusils de traite pouvaient provenir d'Afrique du Nord et étaient acquis sur les marchés dioula de la savane. D'autres, d'origine européenne, provenaient du Sud.

Enfin l'or était présent sous forme de poudre ou de petits bijoux, ou lamé sur des sculptures de bois.

L'ensemble 3 des *richesses communautaires d'origine locale ou marchande* est intégré en direction du nord dans la zone des marchés dominée par les Malinké, et donc dans une économie de marchés internationaux. Elle noue également des contacts vers le Sud en zone forestière. Les noix de cola et le sel d'origine marine peuvent être considérés comme des produits purement commerciaux. Certains pagnes

ayant valeur d'échange, pagnes d'usage courant ou pagnes spécialement confectionnés pour le commerce, pénètrent également dans le circuit commercial.

L'ensemble 4 des *biens fonctionnant exclusivement comme richesses marchandes* concerne des biens qui n'auraient qu'une valeur marchande exclusive. Nous y trouvons les esclaves de traite dont le nombre va augmenter au moment du développement de la traite atlantique, notamment lors des guerres de Samory.

L'ensemble 5 des *biens de prestige* exclusifs a uniquement fonction de prestige. On y trouve des biens produits localement par l'aîné comme les pagnes de prestige, mais également des prises de guerre comme les esclaves. Certains pagnes ayant valeur de trésor étaient destinés aux versements des prestations matrimoniales ou à certaines manifestations de prestige telles que les funérailles. On peut également considérer les têtes coupées lors des affrontements guerriers comme des trophées (Gallay 2012).

### 3.5. La situation dans les royaumes forestiers (Bénin, Abomey)

P9. *La notion de biens de prestiges ostentatoires ne se développe que dans les sociétés royales forestières à l'exemple des royaumes d'Abomey et du Bénin.*

P10. *Il n'y a pas de biens de prestige ostentatoires dans les autres types de sociétés.*

Les royautes des zones forestières appartiennent aux royautes divines de notre classification. Elles nous permettent d'aborder la question des biens de prestiges à connotation ostentatoire qui nous retiendra seule ici. Nous prendrons nos exemples dans le royaume edo du Bénin (Nigéria) (Garrard 1989, Plankensteiner 2007) et dans le royaume yorouba d'Abomey (Bénin) (Forbes 1851, Coquery-Vidrovitch 1964).

Nous pouvons distinguer ici quatre ensembles, dont seuls les deux derniers intéressent réellement notre propos et sont de ce fait détaillés (fig. 7 et 8).

L'ensemble 1 des *biens communautaires exclusifs* n'est cité que pour mémoire en rappelant simplement que nous sommes en zone de culture de tubercules, zone où le palmier à huile joue également un rôle important, sinon central.

L'ensemble 2 des *richesses communautaires d'origine locale ou marchande* comprend le sel marin et les noix de cola, deux biens produits localement et susceptibles d'être échangés à plus (noix de cola) ou moins (sel marin) longue distance et qui peuvent jouer un rôle dans la définition de la richesse comme chez les Gouro.

L'ensemble 3 des *biens fonctionnant comme des richesses marchandes* regroupe les esclaves de traite.

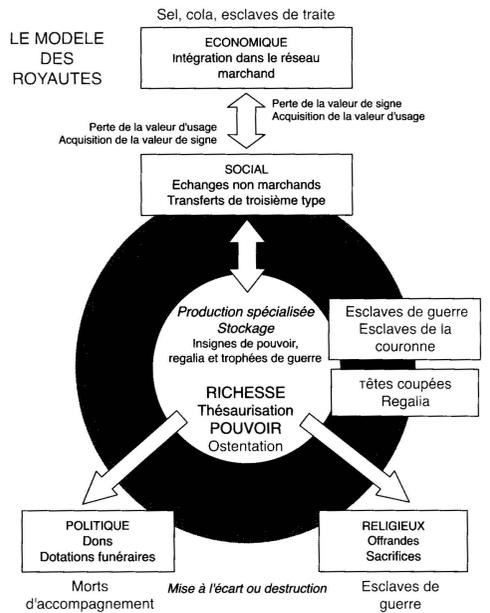


Fig. 7 - Positionnement des principaux biens des royautes forestières dans le modèle des biens de prestige.

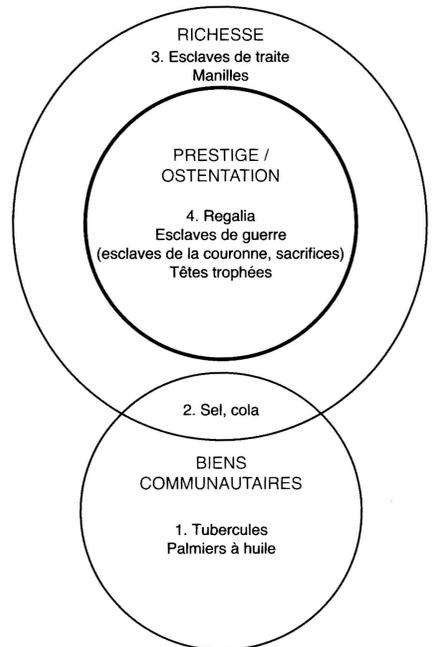


Fig. 8 - Royautes forestières (Bénin, Nigéria). Relations entre biens communautaires, richesse et biens de prestige avant la suppression de la traite des esclaves.

La principale raison des raids guerriers ne semble pas avoir été la conquête de territoires, mais bien la capture d'esclaves.

Les bracelets de cuivre et de zinc appelés manilles fonctionnent comme des monnaies primitives et

peuvent être considérés comme des richesses contrôlées par les élites et le souverain.

L'ensemble 4 des *biens de prestige ostentatoires* concerne des *regalia*, ainsi que les têtes trophées provenant d'actions guerrières. On peut regrouper ici tous les objets résultant de la production artisanale de la cour royale. Les artisans étaient regroupés en guildes attachées au palais. Les plaques de laiton et les objets présentés sur les autels ancestraux sont les objets ostentatoires les plus connus.

Deux coutumes impliquant des êtres humains peuvent relever du prestige. La première concerne l'institution des esclaves de la couronne dans laquelle des esclaves sont enrôlés dans l'administration et la guerre. La seconde relève des coutumes matrimoniales. Des femmes « nobles » pouvaient être offertes en cadeau à des chefs importants, notamment au roi qui pouvait en faire ses épouses.

Dans le *royaume du Dahomey* (Bénin) les *Coutumes* annuelles dédiées au dernier roi étaient l'occasion de présentations ostentatoires de biens et de trophées, de dilapidation de richesses et de sacrifices humains et animaux. On s'efforçait, à cette occasion, de trouver un difficile équilibre entre la nécessité de conserver des esclaves vivants pour la traite commerciale et l'affichage ostentatoire des têtes coupées provenant des sacrifices ou directement des champs de bataille. La pratique des morts d'accompagnements, une forme de « dotation funéraire » relevant du prestige, était apparemment un privilège du souverain.

## 5. Conclusions

*P11. Le mégalithisme sénégalais se développe dans le cadre de sociétés lignagères à un stade de compétition entre lignages, mais cette compétition n'implique pas de pratiques ostentatoires, mis à part les monuments eux-mêmes.*

*P12. La possibilité d'un mégalithisme lié à des sociétés lignagères n'utilisant pas de biens de prestige ostentatoires est démontrée.*

Les exemples présentés montrent que les pratiques ostentatoires se rencontrent essentiellement dans les royaumes des zones forestières de l'Afrique de l'Ouest. Cette vision est néanmoins biaisée par le fait que ces monarchies relativement récentes ont pu faire l'objet d'observations particulièrement circonstanciées et que certaines pratiques ostentatoires se poursuivent aujourd'hui au sein de certains lignages aristocratiques, mis à part naturellement les pratiques liées à l'esclavage. Il faut donc se demander quelle était la situation dans les États sahéliens anciens, situés plus au nord, sur lesquels nous sommes beaucoup moins bien renseignés.

Le pèlerinage à la Mecque de Mansa Moussa, souverain de l'Empire du Mali, en 1324, décrit par al-'Umari (Cuoq 1985/1975, p. 275-279) le rendit célèbre en Afrique du Nord et dans le Proche-Orient. Selon les chroniques, sa suite comprenait 60 000 hommes, 12 000 esclaves, des hérauts vêtus de soie et porteurs de bâtons d'or s'occupaient des chevaux et des sacs. Au sein de la caravane se trouvaient aussi, selon certains récits, 80 domoaires portant entre 50 et 300 livres d'or en poudre chacun. Dans chaque ville qu'il traversait, Moussa offrait ses richesses. Tous les témoins sont impressionnés par la fortune du souverain et par l'importance de sa suite. Ce fait illustre bien le caractère ostentatoire caractérisant certains États sahéliens anciens, mais cette caractéristique semble s'atténuer dans les tyrannies militaires comme l'Empire de Ségou ou les États marchands. Elle disparaît totalement dans les États islamiques comme l'Empire peul du Maassina, dont le chef fait vœu d'ascèse selon les principes du Coran.

Les pratiques ostentatoires d'affichage des richesses paraissent donc correspondre à une caractéristique de certains États d'Afrique de l'Ouest précoloniale et sont directement liées aux cours royales. Elles ne se rencontrent pas, par contre, dans les autres types de sociétés lignagères dans le cadre desquels nous avons situé le mégalithisme sénégalais.

On ne peut donc considérer le mégalithisme sénégalais comme une pratique ostentatoire sensu stricto, ce qui permet d'affirmer que le mégalithisme peut se développer dans le cadre de sociétés lignagères étrangères à de telles pratiques touchant certains biens de prestige et telles qu'on peut les décrire dans les sociétés à richesse ostentatoire de l'Asie du Sud-est, de l'Indonésie et de la Mélanésie. Il existe donc bien deux types de mégalithismes, l'un lié aux sociétés à richesses ostentatoires, l'autre aux sociétés lignagères.

Cette situation n'implique pourtant pas l'absence totale de certaines pratiques ostentatoires dans le mégalithisme sénégalais, l'un des aspects les plus marquants étant la pratique des morts d'accompagnement.

Terminons par une dernière question d'ordre archéologique. Nous avons vu que la mobilisation de certaines particularités intrinsèques des objets reste insuffisante pour définir un bien de prestige car il s'agit d'une notion ne relevant pas du matériel mais du fonctionnel et que la seule définition que l'on puisse en donner, valable par construction, est celle d'une intégration dans des transferts non marchands, échanges non marchands, dons et échanges de troisième type. Cette situation pose un problème épineux pour la recherche archéologique. Nous devons, en effet, nous demander comment différencier

dans l'analyse des vestiges, ceux qui relèvent de la seule production domestique ou des échanges marchands, de ceux qui s'en écartent parce qu'ils participent à des échanges non marchands, à des dons ou à des échanges de troisième type. Nous n'avons pas de solutions simples à proposer pour résoudre cette difficulté, mais au moins soyons prudents lorsque nous parlons de biens de prestige à propos de certaines de nos découvertes.

### Bibliographie

BOHANNAN, DALTON 1965 / 1962 : Bohannan (P.), Dalton (G.) (dir.) - *Markets in Africa*, Anchor Natural History Library éd., Doubleday & Co, 1965, 373 p., 15 fig., 16 tabl. (Première éd., Evanston, Northwestern University Press, Northwestern University African studies, 9, 1962, 762 p.)

BONTE, IZARD 1991 : Bonte (P.), Izard (M.) - *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, 755 p.

COQUERY - VIDROVITCH 1964 : Coquery - Vidrovitch (C.) - La fête des coutumes au Dahomey : historique et essai d'interprétation, *Annales, économie, sociétés, civilisations*, 4, 1964, p. 696 - 716, 2 cartes, 1 tabl.

CUOQ 1985 / 1975 : Cuoq (J.) - *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle (Bilad al - Sudan)*, Paris, éd. du CNRS, 1985, rééd. de 1975, 515 p., 7 cartes.

DELVOYE 2012 : Delvoye (A.) - *La céramique de l'aire sénégalienne à travers le cas de la nécropole de Wanar (Sénégal) : étude des répertoires formels, décoratifs et approche technologique, campagnes 2005 - 2011*, Mémoire de master II, Paris, Université Paris I Panthéon - Sorbonne, 2012, texte, 128 p., 78 fig., 1 tabl. et annexes, 171 p., 4 fig., 166 pl.

DIOP 1981 : Diop (A.-B.) - *La société wolof : tradition et changement, les systèmes d'inégalité et de domination*, Paris, Karthala, 1981, 355 p., 2 fig., 3 cartes, 4 tabl.

FORBES 1851 : Forbes (F. E.) - *Dahomey and the Dahomans being the Journal of two Missions to the King of Dahomey and Residence at his Capital in the Year 1849 and 1850*, London, Longman, Brown, Green and Longmans, 1851, 2 volumes, 244 p., 5 fig. et 248 p., 5 fig.

GALLAY, SAUVAIN - DUGERDIL 1981 : Gallay (A.), Sauvain - Dugerdil (C.) collab. - *Le Sarnyéré Dogon : archéologie d'un isolat, Mali*, Paris, éd. ADPF, Recherche sur les grandes civilisations, Mémoires, 4, 1981, 242 p., 40 fig., 36 tabl., 4 annexes, 26 pl., 33 pl. photos.

GALLAY 2006/2011 : Gallay (A.) - *Les sociétés mégalithiques : pouvoir des hommes, mémoire des morts*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, Le Savoir suisse, histoire, 37, 2006, nouvelle éd. 2011, 143 p. 14 fig., 4 tabl.

GALLAY 2010a : Gallay (A.) - Les mécanismes de diffusion de la céramique traditionnelle dans la boucle du Niger (Mali) : une évaluation des réseaux de distribution, in Manen C., Convertini F., Binder D. et Sénépart I. (dir.), *Premières sociétés paysannes de Méditerranée occiden-*

*tales : structure des productions céramiques*, Séance de la Société préhistorique française, Toulouse, 11 - 12 mai 2007, Mémoire de la Société préhistorique française, LI, p. 265 - 281, 2010, 11 fig.

GALLAY 2010b : Gallay (A.) - Une approche anthropologique de la notion de bien de prestige, Numéro spécial consacré aux actes du 12<sup>e</sup> colloque sur les Alpes dans l'Antiquité, Yenne, Savoie, 2 - 4 octobre 2009, *Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines (Aoste)*, 21, 2010, p. 29 - 44, 1 fig., 2 tableaux.

GALLAY 2010c : Gallay (A.) - Rites funéraires mégalithiques sénégalais et sociétés africaines précoloniales : quelles compatibilités ? in Colloque du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Société d'anthropologie de Paris, 26-30 janvier 2009 : des conceptions d'hier aux recherches de demain, *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 22, 1 - 2, 2010, p. 84 - 102, 5 fig., 3 tabl.

GALLAY 2011a : Gallay (A.) - *De mil, d'or et d'esclaves : le Sahel précolonial*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, Le Savoir suisse, histoire, 72, 2011, 150 p., 20 fig.

GALLAY 2011b : Gallay (A.) - *Pour une ethnoarchéologie théorique*, Paris, éd. Errance, 2011, 391 p., 100 fig., 2 tabl.

GALLAY 2012 : Gallay (A.) - Pour une problématique des têtes coupées, in Boulestin, B. et Henry-Gambier D. (dir.), *Crânes trophées, crânes d'ancêtres et autres pratiques autour de la tête : problèmes d'interprétation en archéologie*, actes de la table ronde pluridisciplinaire, musée national de Préhistoire, Les Eyzies-de-Tayac (Dordogne, France), 14-16 octobre 2010, Oxford, Archaeopress, BAR, International series, 2012, p. 5-12, 6 fig.

GALLAY à paraître a : Gallay (A.) - Approche cladistique et classification des sociétés ouest-africaines : un essai épistémologique, *Journal des Africanistes*, 3 fig., 5 tabl.

GALLAY à paraître b : Gallay (A.) - Biens de prestige et richesse en Afrique de l'Ouest : un essai de définition, in *Richesse et sociétés*, IX<sup>e</sup> colloque annuel, international et interdisciplinaire de la Maison René - Ginouvès, Archéologie et Ethnologie, Nanterre, 6 - 8 Juin 2012, 2 fig., 2 tabl.

GALLAY à paraître c : Gallay (A.) - *Les fouilles de Mbolop Topé (Santhiou Kohel, Sénégal) dans le contexte du mégalithisme sénégalais, 1. Les fouilles de la nécropole, 2. Le mégalithisme dans son cadre ethnohistorique et anthropologique*, [www.archeo-gallay/1\\_01PlanSite.html](http://www.archeo-gallay/1_01PlanSite.html).

GALLAY, BURRI à paraître : Gallay (A.), Burri (E.) - Chaînes opératoires de montage et fonctions sociales : les poteries de mariage somono (Mali), in *Pottery function and ceramic technology*, European association of archaeologists, Annual meeting, Oslo, 14 - 18 septembre 2011, 8 fig., 4 tabl.

GARENNE - MAROT, MILLE 2004-2005 : Garenne-Marot (L.), Mille (B.) - Les fils à double tête en alliage à base de cuivre de Koumbi saleh, valeur du métal, transactions et monnayage de cuivre dans l'empire de Ghana, *Afrique, archéologie, arts*, 3, 2004-2005, p. 81-100, 6 fig., 2 tabl.

GARRARD 1989 : Garrard (T. F.) - *Gold of Africa, jewellery and ornaments from Ghana, Côte d'Ivoire, Mali and Senegal in the collection of Barbier-Mueller Museum*, Munich, Prestel - Verlag, 1989, 247 p., 143 fig., 72 pl.

HERITIER 1975 : Héritier (F.) - Des cauris et des hommes : production d'esclaves et accumulation de cauris chez les Samo (Haute - Volta), in Meillasoux C. (dir.), *L'esclavage en Afrique précoloniale*, Paris, Maspéro, Bibliothèque d'anthropologie, 1975, p. 477 - 507, 3 fig.

HOLL, BOCOUM 2006 : Holl (A. F. C.), Boccoum (H.) - Variabilité des pratiques funéraires dans le mégalithisme sénégalais : le cas de Sine Ngayène, in Descamps C. et Camara A. (dir.), *Senegalia, Études sur le patrimoine ouest - africain (Hommage à Guy Thilmans)*, Saint Maur - des - Fossés, Sépia, 2006, p. 224 - 234, 1 tabl.

HOLL, BOCOUM *et al.* 2007 : Holl (A.), Boccoum (H.), Dueppen (S.), Gallagher (D.) - Switching Mortuary Codes and Ritual Programs : the double - monolith - circle from Sine-Ngayene, Sénégal, *Journal of African Archaeology*, 5, 1, 2007, p. 127 - 148, 16 fig., 7 tabl.

HORTON 1971 : Horton (R.) - Stateless societies in the history of West Africa, in Ajayi J.F.A. et Crowder M. (dir.), *History of West Africa*, 1, London, Longman, 1971, p. 78 - 119, 4 fig.

LAPORTE, BOCOUM *et al.* 2007 - 2009 : Laporte (L.), Bocoum (H.), Bernard (R.) *et al.* - Le site mégalithique de Wanar (Sénégal) : note préliminaire sur un nouveau programme de coopération entre la France et le Sénégal (2008 - 2011), *Afrique, archéologie & arts*, 5, 2007 - 2009, p. 99 - 108, 7 fig.

LAPORTE, BOCUM *et al.* 2012 : Laporte (L.), Bocum (H.), Cros (J.-P.), Delvoye (A.), Bernard (R.), Diallo (M.), Diop (M.), Kane (A.), Dartois (V.), Lejay (M.), Bertin (F.), et Quesnel (L.) - Megalithic monumentality in Africa : from graves to stone circles at wanar, Senegal, *Antiquity*, 2012, T. 86, p. 1 - 19

MAUSS 1950/1923 - 24 : Mauss (M.) - Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, in Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1950, rééd. de 1923 - 1924, p. 145 - 179.

MEILLASSOUX 1964 : Meillassoux (C.) - *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire : de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Paris, Mouton, 1964, 182 p. 13 tabl., 16 fig., 17 cartes, 36 photos, 3 plans de villages, 4 généalogies.

MEILLASSOUX 1975 : Meillassoux (C.) - *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspéro, 1975, 254 p., 2 tabl.

MEILLASSOUX 1977 : Meillassoux (C.) - *Terrains et théories*, Paris, Anthropos, 1977, 344 p., 9 fig.

PLANKENSTEINER 2007 : Plankensteiner (B.) (dir.) - *Bénin : cinq siècles d'art royal*, Catalogue d'exposition, Vienne 2007, Paris 2007 - 2008, Berlin 2008, Chicago 2008, Uitgeverij, Snoeck, 2007, 535 p., 185 fig., 3 cartes, catalogue de 301 fig.

TAMARI 2012 : Tamari (T.) - De l'apparition et de l'expansion des groupes de spécialistes endogames en Afrique : essai d'explication théorique, in Martinelli B. et Robion C.

(dir.), *Métallurgie du fer et sociétés africaines*, Colloque d'Aix en Provence, Aix en Provence, 23 - 24 avril 2010, Oxford, Archaeopress, BAR, International series, 2012, p. 5 - 31.

TESTART 1996a : Testart (A.) - Pourquoi ici la dot et là son contraire ? Exercice de sociologie comparative des institutions, *Droit et cultures*, 32, 1996, p. 7 - 36.

TESTART 1996b : Testart (A.) - Pourquoi ici la dot et là son contraire ? Exercice de sociologie comparative des institutions. (Deuxième partie), *Droit et cultures*, 33, 1996, p. 117 - 138.

TESTART 1998 : Testart (A.) - Pourquoi ici la dot et là son contraire ? Exercice de sociologie comparative des institutions. (Troisième partie), *Droit et cultures*, 34, 1998, p. 99 - 134.

TESTART 2001a : Testart (A.) - *L'esclave : la dette et le pouvoir : études de sociologie comparative*, Paris, éd. Errance, 2001, 238 p., 9 fig., 1 tabl.

TESTART 2001b : Testart (A.) - Moyens d'échange/moyens de paiement : des monnaies en général et plus particulièrement des primitives. In : TESTART, A. (dir.), *Aux origines de la monnaie*, Paris, Errance, 2001, p. 11 - 60.

TESTART 2003 : Testart (A.) - Propriété et non propriété de la terre. 1. L'illusion de la propriété collective archaïque, *Études rurales*, p. 165 - 166 et p. 209 - 242, 2003, 3 fig.

TESTART 2004a : Testart (A.) - *Les morts d'accompagnement : la servitude volontaire 1*, Paris, éd. Errance, 2004, 263 p., 31 fig., 6 cartes.

TESTART 2004b : Testart (A.) - *L'origine de l'Etat : la servitude volontaire 2*, Paris, éd. Errance, 2004, 139 p., 1 fig., 4 cartes.

TESTART 2005 : Testart (A.) - *Éléments de classification des sociétés*, Paris, éd. Errance, 2005, 160 p., 11 fig., 2 tabl., 4 cartes

TESTART 2007 : Testart (A.) - *Critique du don : essai sur la circulation non marchande*, Paris, éd. Errance et Syllepse (Matériologiques), 2007, 265 p., 13 fig.

**Alain Gallay**

Professeur honoraire

Laboratoire d'archéologie préhistorique et anthropologie

Institut F.-A. Forel - sciences de la Terre et de

l'environnement

18 route des Acacias

CH-1211 GENEVE 4

alain.gallay@unige.ch